

Sécurisation & sens de circulation de l'avenue Jean Monestier



CONSULTATION CITOYENNE

"Garantir une sécurité totale à tous les usagers qui parcourent l'avenue Jean Monestier" est l'objectif que la municipalité de Florac Trois Rivières s'est résolument fixé.

Pour ce faire, une zone piétonne **d'au moins 1,40m de largeur sans entrave est nécessaire** tout le long de l'avenue.

La mise en place de cette zone piétonne nécessitera la réalisation d'aménagements de l'avenue Jean Monestier. Avant d'entamer ces modifications, il est essentiel de **déterminer le sens de la circulation**.

À la suite de diverses études, **quatre scénarios** relatifs au sens de circulation ont été identifiés. Chacun de ces scénarios est présenté en détail ci-après, avec ses principaux avantages et ses inconvénients.

À la suite de cette consultation, nous vous encourageons à exprimer votre choix en **classant les scénarios par ordre de préférence de 1 à 4** (1 = celui que vous aimez le plus, 4 = celui que vous aimez le moins).

Toutes les informations nécessaires pour participer à ce vote sont disponibles en dernière page. Retrouvez également toutes ces informations sur le site internet de la mairie et dans le Torrent d'Infos du mois de septembre : **www.floractroisrivieres.fr**.

Merci pour votre contribution.



Partageons
la route !

Scénario 1 : *Sens unique Nord-Sud*



Ce scénario propose de maintenir le tronçon nord en sens unique entre la rue Sipple Sert et l'intersection avec l'avenue Maurice Tour (Crédit Agricole). ensuite, il propose de prolonger cette voie en sens unique jusqu'à l'intersection avec la rue du Pêcher (au niveau de l'Ancrier).

Afin de permettre l'accès à la crèche, au foyer des aînés et au parking du château pour les automobilistes arrivant par l'entrée sud, ce scénario envisage également de modifier le sens de circulation de 2 autres rues :

- le tronçon de la rue du Pêcher jusqu'à la rue de la Serve,
- la rue de la Serve.



avantages & inconvénients



- **Sécurisation des piétons**
- **Fluidité de la circulation automobile**
- Voie cyclable possible
- Stationnements possibles
- Population déjà habituée au sens unique N-S du tronçon nord

- Croisement en ciseaux dangereux au niveau du carrefour de l'avenue Jean Monestier et de la rue du Pêcher (au niveau de l'Ancrier)
- Augmentation du trafic sur la rue du Pêcher déjà étroite
- Si création d'une piste cyclable, à droite, insécurité des cyclistes à chaque intersection avec les venelles donnant sur l'avenue

Scénario 2 : *Sens unique Sud-Nord*



Ce scénario propose de passer le sens de circulation en sens unique du sud vers le nord à partir de l'Ancrier jusqu'à la rue Sipple Sert.

Ce scénario ne prévoit aucune autre modification particulière, à l'exception éventuelle d'un changement de direction pour partie de la rue Sipple Sert, permettant ainsi de revenir au centre-ville par le lotissement Desbouis sans devoir passer par le rond-point devant la gendarmerie, mais cela reste optionnel.

Ce scénario nécessite de changer le tronçon nord, entre la rue Sipple Sert et le croisement avec l'avenue Maurice Tour, mis en place en 2018.



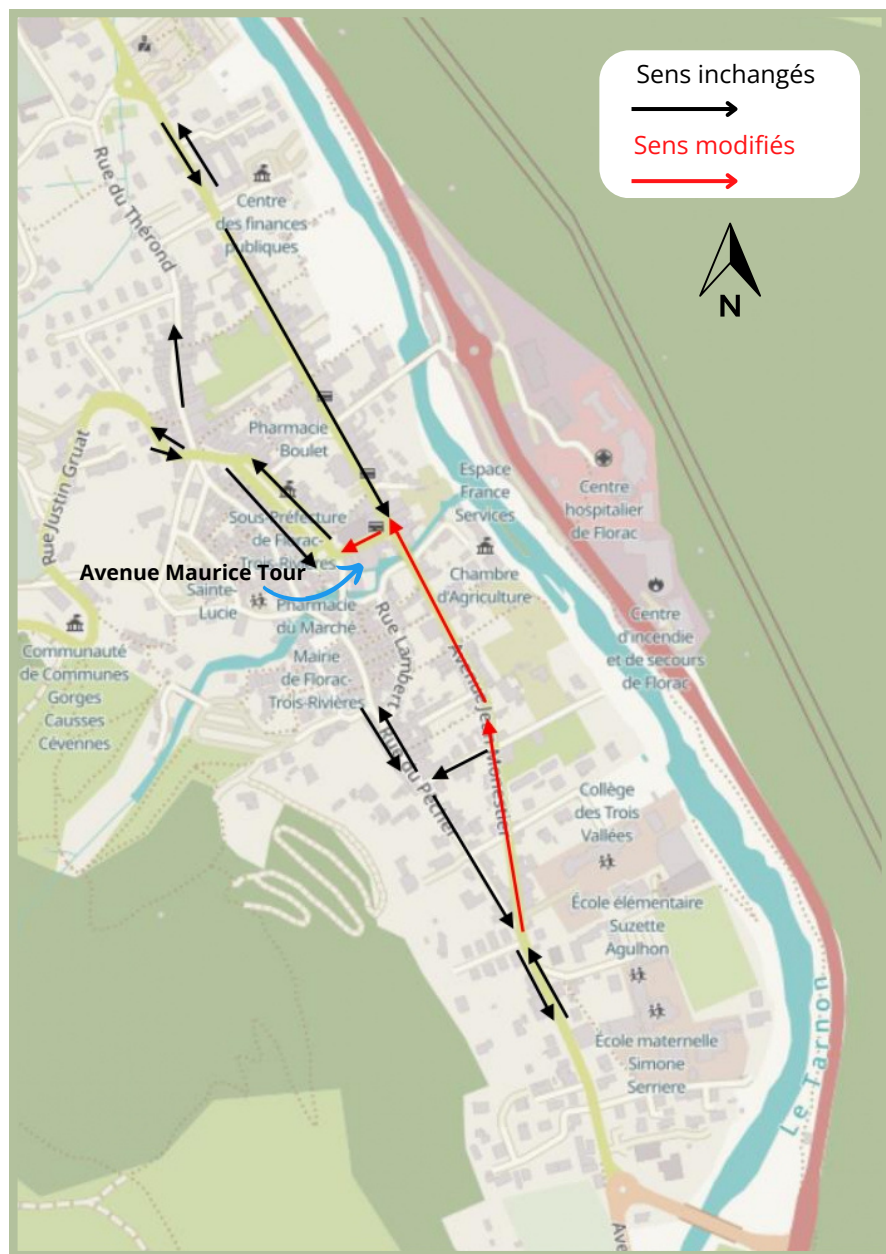
avantages & inconvénients



- **Sécurisation des piétons**
- **Fluidité de la circulation automobile**
- Stationnements possibles
- Très peu d'autres changements de voies
- Voie cyclable possible
- En cohérence avec les volumes de circulation sur la route nationale et l'AV Jean Monestier selon les relevés effectués en 2016 (plus de flux à l'entrée sud qu'à l'entrée nord)

- Augmentation et encombrement du trafic dans le lotissement Desbouis
- Changement pour la population habituée au sens unique nord-sud mis en place en 2018

Scénario 3 : *Sens unique inversé N><S*



Ce scénario propose de :

- maintenir le tronçon nord en sens unique de la rue Sipple Sert jusqu'à l'intersection avec l'avenue Maurice Tour (Crédit Agricole)
- mettre en place le sens unique sur le tronçon sud dans le sens de circulation sud-nord à partir de l'Ancrier jusqu'à l'intersection avec l'avenue Maurice Tour.

Ces deux sens uniques se rejoindraient au croisement de l'avenue Maurice Tour et convergeraient vers l'esplanade Marceau Farelle.

L'avenue Maurice Tour serait automatiquement soumise à un sens unique, les automobilistes ne pouvant plus repartir par l'avenue Jean Monestier.



avantages & inconvénients



- **Sécurisation des piétons**
- **Fluidité de la circulation automobile**
- Stationnements possibles
- Voie cyclable possible
- Moins d'engorgement aux entrées nord et sud
- Forte augmentation du trafic sur l'esplanade et les ruelles du centre-bourg : problèmes de confort et de sécurité

Scénario 4 : *Maintien du double sens sur le tronçon sud avec suppression du stationnement*



Ce scénario propose de conserver le double sens tel qu'il est actuellement, avec l'obligation de supprimer tous les stationnements de l'avenue, compte tenu de la largeur de la voie.



avantages & inconvénients



- **Sécurisation des piétons**
- Scénario qui nécessite peu de changements pour les automobilistes
- Double sens possible pour les cyclistes via chaussée partagée avec automobilistes
- Trafic moins apaisé que dans les scénarios de mise en sens unique
- Problème pour les professionnels ou les riverains ayant besoin de se garer sur l'avenue (SSIAD, ADMR, personnels soignants, infirmiers...)
- Accentuation du problème du stationnement
- Problème de croisement de poids lourds (seulement 6m de voirie)
- Voies cyclables dédiées impossibles
- Trottoir à droite (sens nord-sud) quasi inexistant : inconfort et insécurité pour les riverains

Comment participer au vote ?

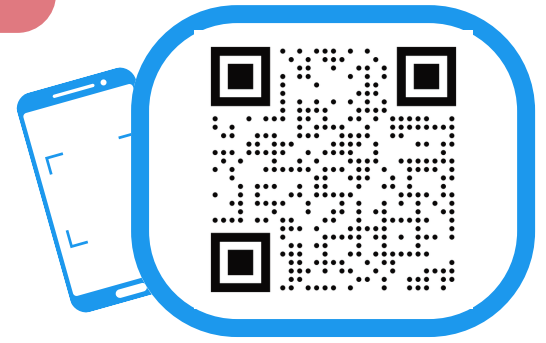
3 modes de participation possibles

jusqu'au 1er novembre

01

Par internet

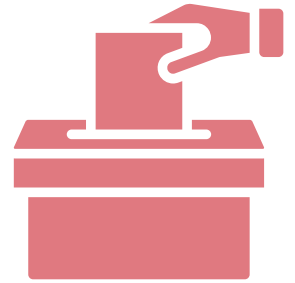
En flashant le QR Code ci-contre ou sur :
www.floractroisrivieres.fr



02

Par bulletin

À découper ci-dessous ou à récupérer et à déposer
à l'accueil de la mairie
2, place Louis Dides



03

Par voie postale

En renvoyant le bulletin à la mairie :
Mairie de Florac Trois Rivières, 2 place Louis Dides -
48400 FLORAC TROIS RIVIERES



Bulletin de participation

“Sécurisation et sens de circulation de l'avenue Jean Monestier”

Date limite : 1er novembre

Je classe les scénarios par ordre de préférence de 1 à 4 : *(Top 1 = celui que j'aime le plus, Top 4 = celui que j'aime le moins)*

Top 1 :
Scénario n°.....

Top 2 :
Scénario n°.....

Top 3 :
Scénario n°.....

Top 4 :
Scénario n°.....

Nom, Prénom *

Commune de résidence *

Profession

Mail

*** Nom et commune obligatoires pour contrôler l'unicité des votes. Les votes anonymes et multiples ne seront pas pris en compte.**



Les informations sont recueillies dans le cadre de la consultation citoyenne. La participation est basée sur votre consentement. Ces données sont traitées exclusivement par la mairie de FLORAC TROIS RIVIERES et ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins.